

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté – Égalité – Fraternité -

### 7 rue d'Estienne d'Orves – CS n° 70027 94381 BONNEUIL-SUR-MARNE cedex

N°DEC-2024-97

## **DÉCISION DU MAIRE**

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DANS LE CADRE DU PLAN 50 000 ARBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instauration du dispositif départemental : 50 000 arbres pour le Val-de-Marne ;

VU la délibération n° 2023-13-20 du 16 octobre 2023 portant attribution de subvention de 24 699 euros à la Ville pour la mise en œuvre du projet de plantation rue du Hameau et rue de la Révolution des Œillets ;

#### DÉCIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La convention de subventionnement du 25 janvier 2024, définissant les modalités de financement et d'exécution de l'aide, est approuvée.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 10 juin 2024.

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire, Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 1 1 JUIN 2024 Et de sa publication le 1 1 JUIN 2024 Pour le Maire par délégation, la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Pour le Maire et par délégation : La Directrice Générale des Services Nathalie BOURGEOIS